



Patrick Lachapelle CA, GPC

REER un rattrapage est nécessaire

Lors de mes dernières lectures, j'ai pris connaissance d'une statistique éloquent. Saviez-vous que selon l'Agence du revenu du Canada, en 2003 les québécois avaient versé 6,6 milliards dans leur Régime-enregistré-épargne-retraite (REER)? À ce moment, ces mêmes québécois avaient accumulé plus de 81,8 milliards de dollars de droits de cotisations inutilisés. Imaginez, les québécois n'ont utilisé que 7,5% des droits de cotiser au REER que leur permet le gouvernement. Des incitatifs fiscaux

importants sont reliés à ces cotisations REER et les québécois n'en profitent pas. Inquiétant, car la mise en place de ces mesures est destinée à votre retraite. Les droits de cotisations sont établis en fonction du revenu du particulier et de ce qu'il devrait épargner pour obtenir un niveau de vie adéquat à la retraite.

Les employés bénéficiant de régimes de retraite généreux n'ont que de faibles droits de cotisation REER. L'employeur est responsable de leurs retraites. Les autres québécois sont responsables de leurs retraites. Manifestement, ils ne font pas leur boulot. Leurs REER ne sont pas assez capitalisés.

Une prise de conscience et un rattrapage doivent être effectués. Comment rattraper? La première solution, emprunter et cotiser au REER le montant des droits inutilisés. Cette solution drastique permettra des remboursements d'impôts importants, mais des frais d'intérêts importants sont à considérer. Si vous n'avez pas été capable d'épargner pour votre REER au fil du temps, probablement que le remboursement de la dette contractée sera un poids difficile à supporter. D'autant plus que les remboursements d'impôts seront moindres, car ils diminueront de façon importante le revenu imposable de l'année. N'oubliez pas que les taux d'impôts sont progressifs et que les cotisations REER diminueront les tranches de revenus supérieurs permettant de meilleures économies d'impôts.

L'autre solution est l'épargne périodique. Une plus grande discipline est de mise pour épargner les sommes requises. Il est parfois plus facile de cotiser au REER systématiquement, soit mensuellement ou hebdomadairement plutôt que d'amasser un montant plus important et de le cotiser d'un seul coup à la dernière minute. De plus, lorsqu'on effectue directement la cotisation avec l'employeur, les retenus d'impôts sont ajustés à la baisse. Cette façon de faire est probablement moins contraignante.

En résumé, l'emprunt REER devrait être utilisé seulement s'il est remboursé à très court terme. L'efficacité fiscale devrait être étudiée lors de la déduction des cotisations REER. L'épargne périodique et systématique convient probablement mieux à la majorité des gens.

Le rattrapage doit s'effectuer avec discipline...